procès-Verbal de la séance du 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **Neuf Juin** à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, COLLET GILLES, PASQUIER LAETITIA, GRAS ANITA, VARIN ROMAIN, LAPRADE DANIEL, DELEVILLE KARYNE, TREBUCHET ARNAUD

Ont donné procuration Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

LESCURE Magali à PASQUIER Laetitia LEGRAND Olivier à THIBAUD Alain

<u>Etaient absent Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux</u> : FERRANDIS Mylène

Mr COLLET Gilles a été nommé secrétaire de séance

ADOPTION DES PROCES- VERBAUX DU 12 AVRIL 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les procès-verbaux du 12 Avril 2023.

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU COLLEGE ELECTORALE POUR L'ELECTION SENATORIALE 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a voté que :

- Monsieur THIBAUD Alain sera délégué
- Monsieur COLLET Gilles sera suppléant
- Monsieur LAPRADE Daniel sera suppléant
- Madame PASQUIER Laetitia sera suppléante

DECISION CONCERNANT LES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que selon le budget, il peut attribuer un montant de 1000 euros pour les associations pour l'année 2023

Le conseil municipal, à 10 voix des membres présents :

DECIDE:

- de partir sur 50 euros par enfant pour 4 associations

Ecole de musique Harmonie : 400 euros

AMB: 250 euros

Champeaux loisirs animations: 150 euros

AS Bombon: 200 euros

DECISION CONCERNANT LE REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a jamais eu de règlement intérieur du cimetière, et qu'il faudrait le voter dés à présent

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le règlement intérieur du cimetière

DECISION LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CRISENOY DU COMITE SYNDICAL DU COLLEGE DE MORMANT

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents accepte la délibération pour le retrait de la commune de CRISENOY au comité syndical du collège de MORMANT demandé en 1995

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors de la finalisation du budget une erreur de 0.10 cts euros c'est glissé, et qu'il est nécessaire d'effectuer une DM afin de prendre 0.10 \in pour le compte 002 et enlever au compte 7588 0.10 \in

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, ont voté pour la décision modificative N°1

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU PRET PAR ANTICIPATION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il est possible et sans frais supplémentaire, de rembourser une partie du prêt assainissement prit en 2021 d'un montant de 400 000 euros.

Entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, ont voté pour le remboursement du prêt à hauteur de 400 000 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion de chantier le mardi matin, les conseillers qui veulent participer à ses réunions sont les bienvenus même si ils ne font pas partie de la commission
- Une réflexion a été faite pour le terrain abimé par un ou deux agriculteurs qui ne veulent pas le remettre en état sans rémunération
- Madame GRAS, demande à toutes les commissions de pouvoir lui envoyer un maximum d'informations pour pouvoir alimenter le site internet
- Monsieur le Maire sensibilise le conseil municipal sur les tâches et les commissions